

Enquête publique

Registre d'enquête publique



Feuillet d'ouverture

Objet de l'enquête

DECLARATION de projet emportant mise en compatibilité
du PLU - commune de SAINT PONS pour la réalisation
d'un PARC PHOTO VOLTAIQUE

Arrêté d'ouverture de l'enquête

N° 35 en date du 19 OCTOBRE 2024.

M / Mme le Maire

M / Mme le Préfet

Commission d'enquête

Président de la commission d'enquête:

Titulaires:

M _____ Qualité de : _____

Suppléants:

M _____ Qualité de : _____

M _____ Qualité de : _____

M _____ Qualité de : _____

Durée de l'enquête

Ouverture le: 5 NOVEMBRE 2024 à 14 H

Clôture le: 6 DECEMBRE 2024 à 17 H

Siège de l'enquête MAIRIE de SAINT-PONS

Autres lieux, dates et heures de consultation du dossier d'enquête:

Réception du public par le commissaire enquêteur ou membre de la commission

le VENDREDI 5 NOVEMBRE de 14 h à 17 h

le MERCREDI 17 NOVEMBRE de 14 h à 17 h

le LUNDI 22 NOVEMBRE de 14 h à 17 h

le MARDI 30 NOVEMBRE de 14 h à 17 h

le LUNDI 6 DECEMBRE de 14 h à 17 h

le _____ de _____ h à _____ h

le _____ de _____ h à _____ h

Une réunion publique a été / n'a pas été* organisée par le commissaire ou un membre de la commission d'enquête.
*Rayez la mention inutile

Registre d'enquête composé de 12 feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête, il est tenu à la disposition du public pour y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, ces dernières peuvent être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur ou du président de la commission à l'adresse du siège de l'enquête

Le rapport et les conclusions du Commissaire et de la commission d'enquête sont rendus publics et sont disponibles dès leur réception dans chaque lieu où s'est déroulé l'enquête.
Bernard BREYTON
Commissaire Enquêteur

VENDREDI 5 NOVEMBRE

Observations du public

(1) Bonne initiative - pour faire un revenu à la commune sur un terrain sans aucune valeur et sans aucune nuisance pour les riverains M^r Gyriac Zilloat.

(2) Tout à fait favorable à cette modification du PLU qui permettra de mettre en place le champ photovoltaïque qui répond à une commande de l'Etat et qui correspond à la lutte contre le réchauffement climatique, sans compter le revenu qui viendra alimenter le budget de la commune afin de pouvoir investir pour le bien de la population.
D. OKROKITI

(3) Favorable à cette modification du PLU. Revenu pour la commune, qui permettra d'investir en faveur de la population.
S. VOILQÉ

(4) Formidable projet. Il faut aller vers le meilleur.
P. ARNAUD

(5) Très bon projet, très bien intégré dans l'environnement (aucune visibilité sur le site Nord depuis la RD 900), et qui plus est, est un projet citoyen !
Avis favorable pour la modification du PLU -

Daniel JOURDIN
la femme de Lara à ST PONS

Bernard BREYTON
Commissaire Enquêteur

Observations du public

6) Projet dans le sens des vœux des gouvernements
 et qui répond totalement aux orientations climatiques
 qui s'imposent impérativement pour un avenir
 serein pour les générations futures - La disposition
 de quelques arbres sera largement compensée par la
 baisse des émissions de CO2. Quant à l'équilibre
 financier que le Comité du pouvoir mettra en place
 est une chance pour les Saints Pères

Robert TARRAN Tarquin

7) Pour l'avenir du pays, voter moi en faveur
 il ne faut pas penser à côté de ce projet

Mercredi 17/11

Jean Jacques MEXIAUX

8) Favorable à ce projet, pour l'avenir du pays

Manuel Deionique

9) Le Conseil de Développement des ÎLES SUD
 sera l'organe chargé d'assurer avec l'aide
 des ÎLES, d'Énergie et d'Énergie Partagée
 à l'avenir le projet de Territoire.

Comment rendre l'île "autosuffisante"
 en énergie électrique qui est l'énergie
 "la vraie pollution" pour l'écologie
 aussi bien pour la mobilité électrique et
 pour le "chauffage".

Le projet a un impact positif sur
 une des énergies des produits
 agricoles

Bernard BREYTON
 Commissaire Enquêteur

Observations du public

Le Nigeria delta du Niger peuplé
avec les habitants peuplant dans
le pétrole.

Il reste à ce sujet "citoyen" de
devenir un projet de territoire,
je l'espère.

Le projet, malgré les oppositions,
est à mon sens une opportunité
pour l'Europe.

Denis Roche

06 08 02.71.39

denisroche@orange.fr

(10) Contre la déforestation de l'Ida sur le cône de
déjection du Rion Bourbous,
impact visuel dans la vallée - impact écologique
sur la faune -

Aéroport, zone Artisanale, centrale photovoltaïque,
la commune de St Pons réoccupe progressivement
tout le cône de déjection du Rion Bourbous -

Acte irresponsable qui met en risque toute la vallée.

Alain MEYRAN / Une pétition contre ce
projet compte déjà + de 1300 signatures

WWW.CHANGE.ORG / PRÉSERVER FAÏET VALLÉE UBAYE.

Bernard BREYTON
Commissaire Enquêteur

Observations du public

(11) Ce projet très bien étudié, est
indispensable pour rendre notre
vallée et penser au devenir
de nos enfants.
Je suis pour ce projet et sans doute
que sa réalisation se fasse
rapidement. Athéa MEYRAN

(12) Je viens pour que nos enfants et
petits enfants puissent vivre sur
une planète encore vivable
l'énergie renouvelable me paraît être
le seul valable
La vallée de l'Ubaye a pour projet d'être
un territoire à énergie positive
commençons par le début...
Michel MEYRAN

(13) Entièrement d'accord pour ce projet.
Marie-Françoise NAUJEC
M. Maud

3

A l'attention du Commissaire Enquêteur
Réunion du 17 Novembre 2021.

Alors que " la France a peur de doubler ses
réserves de carbone naturel, comme les forêts,
pour atteindre son objectif de neutralité
de carbone en 2050 " (Le Figaro du 15 Novembre
2021) nous, à Saint Pons, voulons détruire
15 hectares de forêt le long du Rieu Bourdeaux,
torrent toujours dangereux et porte d'entrée
du tourisme dans la vallée de l'Ubaye.
Le reboisement est général sur la planète,
le meilleur exemple étant l'Arabie
Soudite qui vient de décider la plantation
de 450 millions d'arbres pour lutter contre
le réchauffement climatique.

Arrêtons à Saint Pons de jouer aux apprentis
sorciers pour des raisons financières de
court terme. Ce n'est pas au niveau
du réchauffement qui nous menace tous.

Pierre SIGRORET
Saint Pons

PS Nous attirons votre attention sur le fait

qu'une pétition (que je n'ai pas encore
signée) a dépassé les 1.300 signatures alors
que la commune de Saint Fous ne rassemble
que 687 habitants.

TR: au commissaire enquêteur, Enquête publique: Parc photo voltaïque st pons

jacques.guenet <jacques.guenet@orange.fr>

mercredi 10 novembre 2021 à 14:09 réception

À : mairie-saintpons-ubaye@orange.fr

2

Monsieur Breyton commissaire enquêteur.

, à annexer au cahier de l'enquête publique,

habitant la vallée, j'émet de fortes réserves quant à l'idée de ce parc, un non sens écologique et économique.

Le barrage de serre-poncon, alimenté par l'ubaye produit une quantité phénoménale d'électricité au regard de notre territoire.

L'avenir de la vallée, ceux sont les paysages, et, pour le tourisme.

Pour faire valoir ce que de droit.

M. GUÉNET JE

Envoyé depuis l'application Mail Orange



Bernard BREYTON
Commissaire Enquêteur

Bernard BREYTON
Commissaire Enquêteur

Didier ALLEMOZ
12 rue Boudouresque
13007 MARSEILLE
0660181334
d.allemoz@cegetel.net

~~Commissaire Enquêteur~~
~~BERNARD BREYTON~~

1
A l'attention de Mr Bernard BREYTON commissaire enquêteur

Marseille le 25 octobre 2021

Cher Monsieur,

Je suis propriétaire d'un chalet et d'un terrain constructible lot 892 et 893 sis 1111 route de la Frache commune de Saint Pons 04400 ; ce chalet est ma future résidence principale pour ma retraite.

Je suis évidemment horrifié et totalement contre le projet d'implantation du parc photovoltaïque dans la vallée et donc la modification du PLU dans ce sens.

J'ai pris connaissance de l'enquête initiale qui a été effectuée totalement à décharge...

Il est inconcevable en 2021 de raser 15 hectares de forêt plantée par nos anciens pour dompter le Monstre Riou Bourdoux, avec les finances publiques ; c'est à cause de ce danger que la zone est inconstructible. Par quel miracle tout risque aurait disparu autorisant à défaire ce qui avait été fait autrefois ; n'oubliez pas la vallée de la Roya... Je vous joins un article de la revue forestière expliquant clairement les travaux effectués et surtout l'instabilité du site ; je cite : »d'autant que la vulnérabilité du site a été accrue par une reconquête récente du cône de déjection (aérodrome, zone artisanale et industrielle) »

Cette forêt est habitée par une faune riche et diversifiée ; il suffit de s'y promener pour le constater et croiser biches, lièvres, renards... et toute la végétation et petits animaux, grenouilles endémiques ...

Rien ne peut justifier de raser 15 hectares de forêt verte et vivante pour implanter à la place un parc d'acier et de verre en provenance de Chine dont on ne connaît pas la durée de vie et surtout le recyclage.

Le projet économique et financier me semble peu crédible et le rapport pour la commune très aléatoire. Le bénéfice de tout ce projet est loin d'être démontré...

Ne parlons pas de l'impact pendant la durée des travaux sur l'environnement.

Par ailleurs l'enquête publique a été bâclée ; la plus part des habitants notamment tous mes voisins interrogés n'étaient pas ou peu au courant du projet et y sont tous opposés. Nous avons eu dans nos boîtes à lettre des courriers de la mairie nous

demandant notre avis sur l'implantation d'un bar associatif dans le village ...mais pour un projet aussi important aucune démarche individuelle...

Quand vous lisez en détail l'enquête d'impact effectuée par le promoteur ; tous les préjudices pour l'environnement, le voisinage, le paysage, la faune, l'aérodrome, les riverains, l'écologie sont évalués faibles ou au mieux modérés... mais quand vous faites la somme de tous ces préjudices faibles à modérés reconnus cela devient un préjudice majeur pour la commune et ses habitants.... Il est évident que tous ces préjudices sont par ailleurs sous évalués...

Finalement personne ne comprend l'intérêt de ce projet pharaonique pour une si petite commune qui a dû être bernée par la force commerciale et financière des promoteurs.

Ce projet n'est par ailleurs pas soutenu par la communauté de communes de la vallée.

La mairie ne tient pas compte et ne répond pas à une pétition très bien argumentée (<http://chng.it/JdRxndfNT9>) signée par 1150 personnes contre le projet (saint pons 500 habitants) ; elle ne peut pas s'obstiner à être seule contre tous ou cela pose question... On peut se demander si la mairie n'est pas prise au piège...

Détruire 15 hectares de forêt à l'entrée de la si jolie et verdoyante vallée de l'Ubaye n'est pas un très bon argument touristique et sur le plan écologique est désastreux vu le réchauffement climatique. Le gouvernement français vient lors de la COP 26 de s'engager fortement contre LA DEFORESTATION !!!

Les énergies renouvelables sont à la mode aujourd'hui mais cela ne justifie pas de **dévaloriser une vallée** ; Il existe forcément des sites plus adaptés.

Ce projet est un NON SENS

Par ailleurs l'impact visuel et paysager dès que l'on s'élève au dessus de la vallée est désastreux notamment pour les promeneurs et habitants du Nord.

A titre personnel le bas de la Frache a été classé impact visuel et paysager faible ???
Je le **CONTESTE FORMELLEMENT**.

Je vous invite à parcourir la route de la Frache et à vous arrêter à mon domicile 1111 route de la Frache et constater que l'impact visuel et paysager est **MAJEUR et génère chez moi un préjudice insupportable et déprécie la valeur de mon bien immobilier.**

J'ai déjà dans ce sens ouvert un dossier chez Maître Antoine D AMALRIC avocat au barreau de Marseille pour étudier les recours possibles envers la modification du PLU et le permis de construire.

Si malheureusement ce désastre devait se faire ,ce que nous craignons tous devant l'obstination de la mairie qui a les cartes en main et la puissance financière des ces entreprises, nous attaquerons les parties en réparation et dommage intérêt.

Je compte sur votre impartialité pour prendre en compte mes remarques et vous opposer à la modification du PLU qui stoppera ce projet incompréhensible pour les habitants de la vallée.

Je suis à votre disposition pour en discuter et argumenter par mail téléphone ou sur site car travaillant encore à Marseille la semaine il m'est difficile de vous rencontrer directement en Mairie aux dates fixées.

Je vous joins 1 photo de la vue plongeante de mon chalet sur le magnifique parc photo voltaïque, comment peut on l'étiqueter impact paysager et visuel faible ?Et l' historique de l'aménagement du Riou Bourdoux par les anciens que l'on veut détruire et les remarques sur l'avenir résumées.

Veillez agréer Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs .

Bernard BREYTON
Commissaire Enquêteur

